



**CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DES APPALACHES**

### **AVIS PUBLIC**

#### **Entrée en vigueur du règlement 220 modifiant le schéma d'aménagement révisé**

Avis public est, par les présentes, donné par la soussignée, directeur général, que le règlement 220 est entré en vigueur le 2 décembre 2024.

Le règlement 220 a pour objets :

- 1<sup>e</sup> Agrandir de 1,9 hectare le périmètre d'urbanisation du secteur de Sacré-Cœur-de-Marie de la Municipalité d'Adstock à même une aire d'affectation « Agricole dynamique »;
- 2<sup>e</sup> De retrancher 1,6 hectare du périmètre d'urbanisation du secteur Saint-Méthode de la Municipalité d'Adstock pour l'inclure à une aire d'affectation « Agricole dynamique ».

Donné à Thetford Mines, ce 10 février 2025

M. Rick Lavergne, directeur général